

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 mars 2017 à Mornant

PRESENTS :

Thierry Badel, Marie-Odile Berthollet, Dalila Boiron, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Christelle Chanavat, Marie-Noëlle Charles, Bernard Chatain, Christèle Crozier, Pascale Daniel, Cyrille Decourt, Pierre Dussurgey, Christian Fromont, Pascal Furnion, Yves Gougne, Gérard Grange, Nathalie Granjon-Pialat, Charles Jullian, Véronique Lacoste, André Montet, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Paulette Poilane, Grégory Rousset, André Rullière, Anny Thizy, Françoise Tribollet, Frank Valette, Pierre Verguin, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

ABSENTS / EXCUSES :

Pascale Chapot, Ghislaine Didier, Jean Grenier, Philippe Journet, Catherine Lamena, Isabelle Petit, Renaud Pfeffer, Franck Thollet.

PROCURATIONS :

Pascale Chapot donne procuration à Pascale Daniel
Jean Grenier donne procuration à Grégory Rousset
Catherine Lamena donne procuration à Pascal Furnion
Renaud Pfeffer donne procuration à Frank Valette

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Rullière

I - DECISIONS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

⇒ TOURISME

Rapporteur : Monsieur Christian Fromont, Vice-Président délégué au Développement Economique, au Tourisme et aux Déplacements

Vente du tènement immobilier cadastré D n° 1169 et 1171 (ancien Gîte Les Arches) sur la Commune de Saint Andéol Le Château et annulation de servitudes conventionnelles (délibération n° 006/17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016 et notamment sa compétence en matière d'Aménagement Touristique,

Vu l'acte authentique des 10 et 23 novembre 2004 portant vente, par la commune de St Andéol le Château à la COPAMO, du tènement bâti cadastré D n° 1169 et 1171,

Vu la délibération n° 001/09 du Conseil Communautaire du 26 février 2009 portant création du budget annexe du gîte « Les Arches »,

Vu la délibération n°002/14 du Conseil Communautaire en date du 4 février 2014 approuvant la décision de principe de mise en vente du gîte « Les Arches »,

Vu la délibération n° 096/14 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2014 portant sur la continuité de l'activité du gîte « Les Arches »,

Vu la délibération n° 049/16 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2016, approuvant l'arrêt définitif de l'exploitation du gîte « Les Arches » à la date du 30 septembre 2016 ainsi que sa remise en vente,

Vu la délibération n° 082/16 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2016, constatant la désaffectation de ce bien et procédant à son déclassement du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la Communauté de Communes,

Vu les avis du Domaine n° 2016-179V2660 du 4 août 2016 et n° 2016-179V2660bis du 14 mars 2017,

Considérant que, concomitamment à la vente de ce tènement, il va être nécessaire de procéder à l'annulation des deux servitudes envisagées dans l'acte authentique établi par Maître Dutel lors de la vente du bien par la Commune de Saint Andéol le Château à la COPAMO le 23 novembre 2004, à savoir : « un droit de passage à pied, uniquement sur une largeur de 2 mètres pour créer un chemin piétonnier depuis la rue de l'Arzelier » ainsi que le « [...] droit de faire passer en tréfonds du chemin piétonnier ci-dessus une canalisation d'eaux pluviales [...] », ces deux servitudes conventionnelles étant devenues sans objet aujourd'hui,

Considérant les offres de deux candidats proposant une reprise de l'activité de gîte de groupe avec un fonctionnement identique à celui qui avait été pratiqué lorsque la COPAMO gérait le Gîte, avec la création d'un logement sur place réduisant la capacité de couchages,

Considérant la meilleure offre proposée à la COPAMO, par Madame Solenne DURAND et Monsieur Fabien ROLLE le 10 mars 2017, s'établissant à 450 000 € net vendeur, incluant une partie du matériel nécessaire à l'activité d'hébergement équivalente à 15 personnes (les honoraires pour la SAS OPTIMHOME, agence chargée de la vente, s'élevant à 14 000 €, ainsi que les frais de notaire, restant à la charge des acquéreurs),

A 30 voix POUR, 2 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS :

APPROUVE l'annulation des deux servitudes conventionnelles envisagées dans l'acte authentique établi par Maître Dutel lors de la vente du tènement immobilier cadastré D n° 1169 et 1171 par la Commune de Saint Andéol le Château à la COPAMO le 23 novembre 2004, les frais notariés afférents restants à la charge de la COPAMO,

APPROUVE la vente de ce tènement immobilier (ancien Gîte Les Arches) à Madame Solenne DURAND et Monsieur Fabien ROLLE (avec faculté de substitution), au prix de 450 000 € net vendeur (incluant une partie du mobilier et matériel nécessaire à l'activité d'hébergement équivalente à l'accueil de 15 personnes), les honoraires d'agence, s'élevant à 14 000 €, ainsi que les frais de notaire, restant à la charge des acquéreurs,

AUTORISE la prise de possession anticipée du bien par les acquéreurs une fois satisfaites les conditions suspensives du compromis de vente,

PRECISE que cette vente sera passée et réitérée par acte authentique, une fois satisfaites les conditions suspensives du compromis de vente,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente reprenant les éléments précités, l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires au transfert de propriété.

DIT que la recette sera inscrite au budget annexe Gîte les Arches.

RESSOURCES INTERCOMMUNALES

⇒ PATRIMOINE

Rapporteur: Monsieur Pascal Furnion, Vice-Président en charge des Ressources Intercommunales

Ancienne Piscine Intercommunale sise le Clos Donzel à Mornant - Désaffectation, déclassement et restitution de l'équipement à l'Euro Symbolique à la Commune de Mornant (délibération n° 007/17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Civil, et notamment les articles 555 et 1322 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n°69-2016-12-15-007 du 15 décembre 2016,

Considérant que les parcelles cadastrées BH n° 10, BH n° 11 et BH n° 15, sises lieudit « Le Bourg » et Chemin de la Tannerie, ont été mises à disposition par la commune de Mornant, pour partie, au SIVOM de la Région de Mornant pour l'édification de la piscine intercommunale et ses annexes (local de stockage et court de tennis) dans les années 1970,

Considérant que cet équipement a été définitivement fermé au public et désaffecté de fait le 19 juin 2015, sa vétusté et ses nombreux dysfonctionnements techniques empêchant d'assurer la sécurité du public et du personnel,

Considérant la construction d'un nouveau Centre Aquatique par la COPAMO dans le quartier Arches/Grange Dodieu à Mornant et son ouverture au public le 5 octobre 2015,

Considérant que par conséquent, l'ancienne piscine n'ayant plus vocation à être conservée par la COPAMO, il a été convenu de la restituer, ainsi que ses annexes, à la Commune de Mornant à l'Euro Symbolique, la Commune souhaitant la démolir pour réserver son assiette foncière à d'autres projets (étant précisé que la COPAMO souhaitant conserver la chaudière et le déshumidificateur, la Commune de Mornant s'engage à prévoir leur enlèvement par le toit dans le marché de démolition),

Considérant la nécessité de constater préalablement la désaffectation de cet équipement et ses annexes et de procéder à leur déclassement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la COPAMO,

CONSTATE la désaffectation de l'ancienne piscine intercommunale sise le clos Donzel à Mornant et ses annexes (local de stockage et court de tennis),

DECLASSE cet équipement et ses annexes du domaine public pour les incorporer au domaine privé de la COPAMO,

APPROUVE la restitution cet équipement et ses annexes à la Commune de Mornant à l'Euro Symbolique, celle-ci étant déjà propriétaire de l'assiette foncière des biens en question, étant précisé que la chaudière et le déshumidificateur seront conservés par la COPAMO,

AUTORISE la prise de possession de ces biens par la Commune de Mornant au 1^{er} avril 2017,

VALIDE la prise en charge par la COPAMO des éventuels frais afférents à cette restitution.

⇒ FINANCES

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président

Débat d'Orientation Budgétaire 2017 (délibération n° 008/17)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2016-12-15-007 en date du 15 décembre 2016,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales,

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire prévu pour 2017 et en avoir débattu.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relative à l'exercice 2017 sur la base des éléments, présentés par Monsieur le Président et le Bureau Communautaire, et détaillés dans le diaporama présenté en séance (ANNEXE),

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

II - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 14 février

Habitat (rapporteur : Thierry Badel)

* Révision du règlement d'intervention des aides financières à l'amélioration de l'habitat privé

Agriculture (rapporteur : Thierry Badel)

* Dispositif PENAP/PSADER – Attribution d'une aide financière à la Chambre d'agriculture du Rhône pour l'organisation d'un salon sur les circuits alimentaires de proximité

Développement Economique (rapporteur : Christian Fromont)

* Installation de pylônes en téléphonie mobile 4G sur les parcs d'activités des Platières et de la Ronze : approbation des baux avec TDF
* Vente d'un tènement immobilier sis rue du Capitaine François Garbit – Parc des Platières à Mornant – Décision de non préemption

Emploi Formation Solidarité (rapporteur : Gabriel Villard)

* Approbation de la convention d'occupation de locaux avec la fédération des APAJH

Développement Durable (rapporteur : Ghislaine Didier)

* Attribution fonds de concours « Maîtrise de l'énergie et développement de l'énergie solaire » - dossier de Rontalon : mise en place d'un système de régulation du chauffage dans trois bâtiments de la commune

- **Bureau du 21 février**

Ressources Humaines (rapporteur : Thierry Badel)

* Secteur des Services à la Population – Service Développement Social – Diminution du temps de travail d'un poste accompagnement SIA

B) PAR LE PRESIDENT

Décision n° 008/17 pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans la procédure contentieuse l'opposant à Monsieur et Madame MOINE

Décision n° 010/17 portant attribution d'une aide à l'accession des jeunes ménages à Madame Maud Buissan et Monsieur Damien Lacroix (dossier AJM n° 001-17 / Taluyers)

Décision n° 011/17 portant attribution d'une aide de solidarité écologique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais à Madame Anais Greffet et Monsieur Fabrice Thevenet (dossier PIG n° 002-17 / Saint Laurent d'Agny)

Décision n° 012/17 portant approbation du renouvellement de la mise à disposition d'une partie des locaux du Centre Culturel à la Commune de Mornant

Décision n° 013/17 d'infructuosité du marché 2017-02 relatif à la mise en œuvre de l'infrastructure et déploiement d'un environnement collaboratif autour des technologies Microsoft Exchange externalisé

Décision n° 014/17 portant attribution d'une aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales à l'entreprise FUSHION HAIR (Dossier FISAC n° 024-17 / Rontalon)

Décision n° 015/17 portant attribution d'une aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales à l'entreprise THERMENERGIES (Dossier FISAC n° 025-17 / Mornant)

III - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle composition du Conseil Communautaire :
Thierry Badel précise qu'elle sera effective après la désignation du maire de Saint André la Côte. Le nouveau Conseil sera installé lors de la séance du 11 avril prochain. La désignation des nouveaux membres dans les Commissions d'Instructions et les organismes extérieurs interviendra lors du Conseil suivant.
- Retrait de la COPAMO envisagé par la Commune de Sainte Catherine :
Pierre Dussurgey explique le contexte de cette décision (liens avec le canton de Vaugneray, le collège de Saint Martin en Haut et la Commune de Saint Symphorien sur Coise notamment) qui sera soumise à la population par référendum après une réunion publique prévue fin mai. Thierry Badel explique que la COPAMO ne s'opposera pas à ce retrait mais regrette, en tant que Président de la COPAMO, cette décision qui remet en cause le travail réalisé depuis toutes ces années avec toutes les communes membres et donc avec Sainte Catherine (construction du projet de territoire, rassemblement autour du principe de solidarité entre les 16 communes...). La COPAMO n'est pas une « île isolée » : toutes les communes membres ont des relations avec leurs voisins et cela ne justifie pas qu'elles doivent se raccrocher à une autre Communauté de Communes. C'est bien le projet de territoire qui doit être le ciment de l'unité de la Communauté de Communes. Cela dit, c'est à la Commune de Sainte Catherine de débattre et de décider et la COPAMO acceptera la décision qui sera prise.

- Agenda :
 - Salon de l'Habitat organisé par le CAP : les 25 et 26 mars 2017 au Boulodrome de Mornant.
 - Planète Appro : les 2 et 3 avril 2017 à Corbas (marché de gros).

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Pôles/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 28 mars 2017.

Affiché le 28 mars 2017.

Le Président
Thierry Badel

Visa du secrétaire de séance
André Rullière

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conseil Communautaire du 21 mars 2017



Rapport d'Orientation Budgétaire

1. Rappel des objectifs du Plan de mandat et de la prospective financière horizon 2020
2. Equilibre général du budget au DOB 2017
3. Zoom sur la fiscalité et les dotations
4. Zoom sur les subventions et participations
5. Plan Pluriannuel d'Investissements 2017
6. Encours et structure de la dette 2017
7. Evolution de la masse salariale 2017

1/ Plan de mandat horizon 2020

- Nécessaire effort budgétaire d'ici 2020 de :
 - * 1 350 000€ en Fonctionnement (sur la référence du compte administratif 2015)
 - * 2 200 000€ en Investissement (sur la référence de la prospective 2015)
- Economies 2016 (349 381€) de meilleur niveau que celles escomptées (200 000 €)
- Objectifs du Budget 2017 : Poursuivre les efforts fixés au plan de mandat soit :
 - * Résultat de fonctionnement de 1 421 463€
 - * Baisse des Investissements de 1 910 046€

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

1/ Prospective horizon 2020

	Compte administratif	Prévision initiale CA	Compte administratif	Prévision initiale CA	Prévision de CA	Prévision de CA	Prévision de CA	Prévision de CA
	2015	2016	2016	2017	2017	2018	2019	2020
Recettes courantes	11 890 075 €	12 202 782 €	12 326 071 €	12 111 024 €	12 557 433 €	12 756 004 €	12 974 638 €	13 207 210 €
Dépenses courantes	10 007 949 €	11 131 838 €	10 948 380 €	11 289 561 €	11 137 902 €	11 383 840 €	11 543 742 €	11 688 659 €
Résultats de fonctionnement initial	1 882 126 €	1 070 944 €	1 377 691 €	821 463 €	1 419 531 €	1 372 164 €	1 430 896 €	1 518 551 €
<i>Résultat supplémentaire durable (recette ou réductions de charges)</i>		200 000 €		600 000 €		900 000 €	1 200 000 €	1 350 000 €
à partir de 2016		200 000 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
à partir de 2017				400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
à partir de 2018						300 000 €	300 000 €	300 000 €
à partir de 2019							300 000 €	300 000 €
à partir de 2020								150 000 €
Résultats fonctionnel objectif	1 882 126 €	1 270 944 €	1 377 691 €	1 421 463 €	1 419 531 €	1 672 164 €	2 030 896 €	2 268 551 €
Intérêt de la dette	528 529	584 630	572 149	576 887	556 000	527 948	727 600	750 456
Remboursement en capital de la dette	918 781	1 064 380	1 064 380	1 110 039	1 128 785	1 152 032	1 276 107	1 341 093
Annuité de la dette	1 447 310	1 649 010	1 636 529	1 686 926	1 684 785	1 679 980	2 003 707	2 091 549
Solde Exceptionnel	-26 753	-26 753	3 400	-26 753	2 761	-26 753	-26 753	-26 753
Epargne nette	408 062 €	-404 819 €	-255 438 €	-292 216 €	-262 493 €	-34 569 €	436 €	150 249 €
Economies réalisées			-349 381 €					
Scénario maxi présenté 20/06/16			43 329 €	-681 858 €	-681 858 €	-921 798 €	-989 548 €	-1 347 548 €
Objectif éco initial			-200 000 €	-600 000 €	-600 000 €	-900 000 €	-1 200 000 €	-1 350 000 €

Economies 2016 de 349 381 € = 200 000 € objectif à atteindre + (404 819 – 255 438 = 149 381 €)

2/ Equilibre général du budget – DOB 2017

Section de Fonctionnement

	Réalisé sur 2015	Réalisé sur 2016	BP 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	10 572 002,82 €	12 195 056,59 €	12 814 300,46 €
Dépenses imprévues			193 022,04 €
Opérations d'ordre	409 536,62 €	457 507,96 €	464 923,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 981 539,44 €	12 652 564,55 €	14 472 245,50 €
Recettes réelles de fonctionnement	11 898 510,49 €	13 003 999,27 €	13 392 194,50 €
Opérations d'ordre	87 965,77 €	206 173,61 €	1 080 051,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	11 986 476,26 €	13 210 172,88 €	14 472 245,50 €

2/ Equilibre général du budget – DOB 2017

Section d'investissement

	Réalisé sur 2015	Réalisé sur 2016	REPORTS 2016	BP 2017	REPORTS + BP 2017
Dépenses réelles investissement	17 946 192,40 €	3 608 841,03 €	1 462 338,06 €	3 118 054,58 €	4 580 392,64 €
Remboursement capital dette	918 780,90 €	1 064 380,50 €		1 128 785,00 €	1 128 785,00 €
Opérations d'ordre	163 219,21 €	342 295,29 €		755 271,95 €	755 271,95 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 028 192,51 €	5 015 516,82 €	1 462 338,06 €	5 002 111,53 €	6 464 449,59 €
Recettes réelles d'investissement	20 265 454,37 €	4 452 963,83 €	432 104,43 €	1 674 040,58 €	2 106 145,01 €
Opérations d'ordre	484 790,06 €	593 629,64 €		464 923,00 €	464 923,00 €
Virement de la section d'investissement				1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Emprunt contracté	11 724 520,00 €		1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Emprunt d'équilibre				1 893 381,58 €	1 893 381,58 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 750 244,43 €	5 046 593,47 €	1 432 104,43 €	5 032 345,16 €	6 464 449,59 €

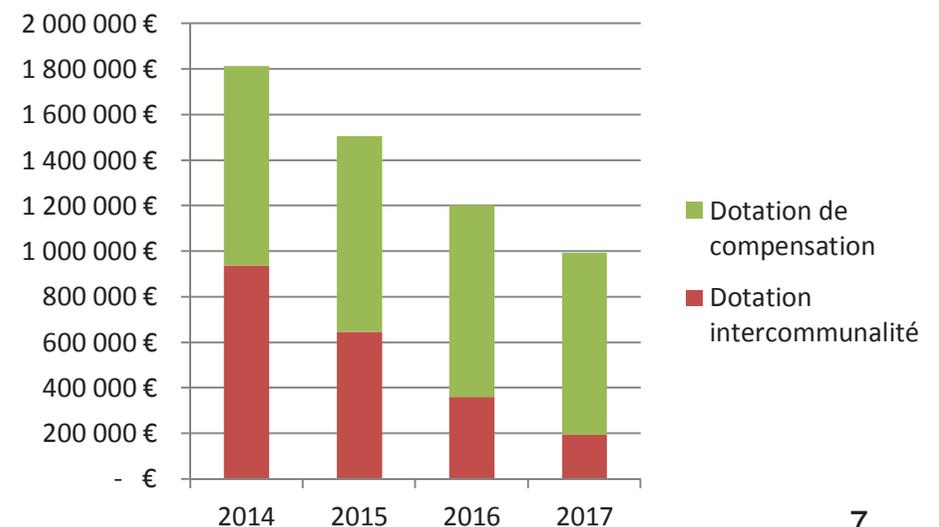
3/ Zoom dotations

Le budget 2017 prévoit de nouveau une baisse estimée de la DGF de 207 927€ par rapport à 2016.

Le montant 2017 estimé correspond à la moitié du montant 2014.

	2014	2015	2016	2017
Dotation intercommunalité	1 051 695 €	1 042 789 €	1 036 698 €	1 023 698 €
Contribution redressement des finances publiques	- 114 329 €	- 395 978 €	- 675 073 €	- 830 000 €*
Dotation de compensation	877 850 €	858 691 €	842 075 €	802 075 €
TOTAL DGF	1 815 216 €	1 505 502 €	1 203 700 €	995 773 €

* Montant estimé car non connu à ce jour





3/ Zoom fiscalité

Entre 2005 et 2014, les taux de fiscalité sont inchangés:

- > TH : 7,73%
- > TF : 0,714%
- > TFNB : 5,88%
- > TEOM : 9,54%

- 2015 : baisse du taux de TEOM à 9,38% dans l'attente d'une réflexion globale.

- 2016 : affectation de la TEOM au service de collecte et traitement des déchets – LFR 2015

- > TF : 2,30%
- > TEOM : 7,84%

- **2017 : Maintien des recettes TEOM – maintien des autres taux :**

- > TH : 7,73%
- > TF : 2,30%
- > TFNB : 5,88%

> TEOM : 2 104 213 € (montant de la redevance SITOM + 10%)

Taux TEOM restant encore à fixer (base fiscale non transmise à ce jour).

4/ Zoom Subventions et participations

	2015	2016	2017
Subventions associations et particuliers	254 724 €	316 110 €	302 284 €
DSP petite enfance (2013) enfance (2016) et jeunesse (2017)	1 205 357 €	1 377 309 €	1 843 104 €
Contributions aux organismes de regroupement (SITOM, SOL, SYDER)	2 037 820 €	2 077 100 €	2 132 028 €
Subventions de fonctionnement aux communes	9 050 €	9 855 €	2 500 €
Subventions de fonctionnement aux autres groupements (CCVG)	24 077 €	4 626 €	8 673 €
Total des subventions et participations	3 531 028 €	3 785 000 €	4 288 589 €

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

5/ PPI - DOB 2017

OPERATION d'EQUIPEMENT	2017		2018	2019	
	Dépenses				Recettes
	Reports	BP 2017			
Immobilisations incorporelles 20	35 000 €	14 200 €			
Fonds concours Mornant ateliers techniques		- €	200 000 €		
Immobilisations corporelles 21	17 682 €	105 680 €	100 000 €	100 000 €	
Espace Copamo	93 557 €				
Contrôles accès bâtiments COPAMO	23 759 €	12 000 €			
Mise en accessibilité du patrimoine (AD'AP)	2 693 €	43 510 €	46 000 €		
Centre Aquatique	194 515 €		186 700 €		
Cinéma numérique		10 000 €			
Remplacement système son salle Jean Carmet		30 000 €			
FISAC	19 738 €	70 000 €	44 630 €	60 000 €	
Préemption agricole		10 000 €	1 285 €	25 000 €	
PENAP/PSADER			10 000 €		
Bornes et voiture électrique		36 000 €	24 666 €		
Actions PLH	164 996 €	158 600 €	7 767 €	202 300 €	
Signalétique, site internet		29 700 €	1 500 €	5 000 €	
Réseaux informatiques	61 908 €		50 000 €	50 000 €	
Aménagement du Clos Fournereau	64 130 €	25 000 €			
Bassin rétention Platières	15 188 €	305 000 €	930 000 €	444 000 €	
Schéma Directeur de la Voirie (dont parcs activités)	628 719 €	773 336 €	172 177 €	1 560 000 €	
Autres investissements	110 219 €				
Aménagement Grange Dodieu		25 078 €			
	1 432 104 €	1 648 104 €	438 725 €	2 888 300 €	
			2 888 300 €	2 309 650 €	



6/ Structure de la dette DOB 2017

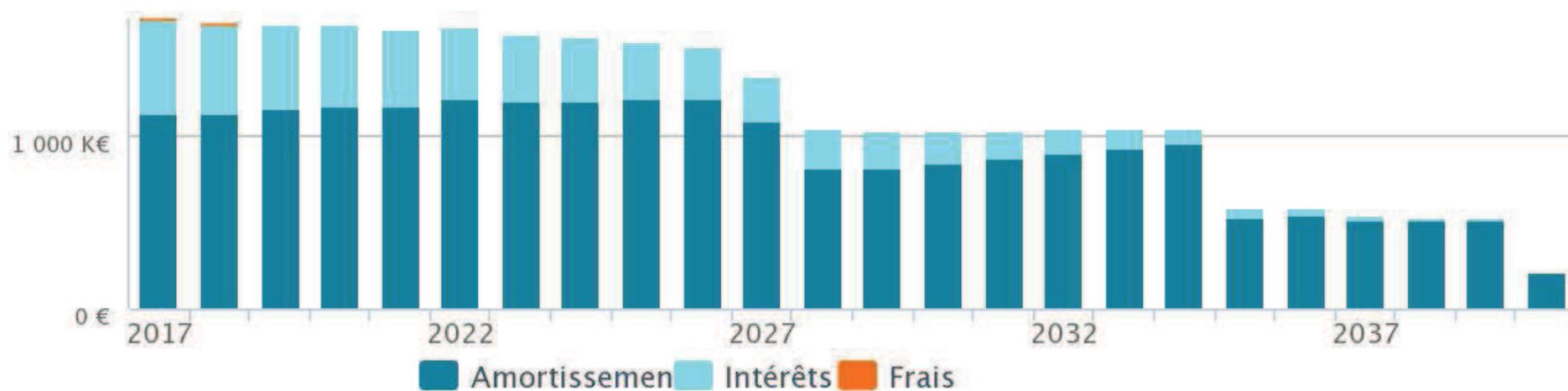
Le Capital Restant Dû au 1er janvier 2017 est de
20,7M €
soit 717,74 €/habitant

L'annuité 2017 (emprunts contractés) est de 1 678 820 € :
soit 556 000 € (Intérêts) + 1 128 785 € (capital)

L'encours de la dette intègre les 4 plus importants investissements (gendarmerie, aménagement Grange Dodieu et Centre aquatique et Espace Copamo) et impacte notre capacité d'emprunter (cf. tableau page 4)

6/ Extinction de la dette DOB 2017

Tableau d'extinction

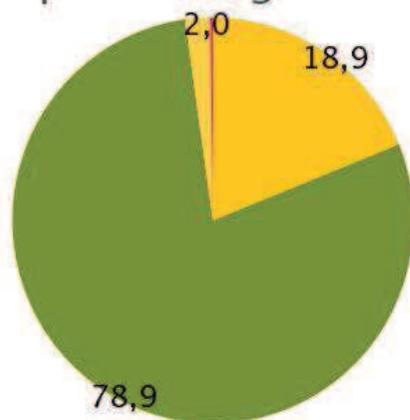


6/ Structure de la dette DOB 2017

La structure de l'encours de la dette est à près de 80% de taux fixe (taux de 1,14% à 4,95%) et les taux variables s'échelonnent entre 0% et 1,23%.

Structure par stratégie de taux au 01/01/2017

(En %)





7/ Evolution de la masse salariale DOB 2017

L'évolution de la masse salariale depuis 2015 est la suivante :

Année	BP+DM	CA	Evolution BP/CA	Evolution CA /CA
2015	3 786 421,78 €	3 749 965,31 €		7,47%
2016	4 193 515,78 €	4 121 365,69 €	11,83%	9,90%
2017	4 067 962,00 €		-1,30%	

7/ Evolution de la masse salariale DOB 2017

Le Chapitre 012 au DOB 2017 est inférieur de 1,30% par rapport au CA 2016, (- 53 403€) et de 3% par rapport au BP 2016 (-125 553€).

Cette baisse réduite du chapitre 012 s'explique par le fait que les réductions de postes n'ont impacté qu'un seul trimestre sur l'année 2016. L'impact à année pleine de la réorganisation sera ressenti à compter du 1^{er} janvier 2018 (voir tableau effectifs ci-dessous).

Cette baisse est également atténuée par des prévisions 2017 en hausse: remplacements maladies/maternités, surnombre, GVT, prolongation dispositif FISAC, réseau bibliothèque, etc.

Année	Nombre d'agents prévus au BP
2016	112
2017	102
2018	98



DOB 2017

Conclusion :

- Nous n'augmentons pas les impôts
- Nous suivons la feuille de route de plan de mandat
- Nous investissons à hauteur de nos capacités de financement confirmées

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

- - -

Merci de votre attention